

Regu le 7/12/2010

Document déposé le
10 NOV. 2010
à la sous-préfecture
de Montluçon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTINIEN
JEUDI 4 NOVEMBRE 2010
N° 48/2010**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil dix

le : jeudi 4 novembre

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTINIEN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Pascale MERVAUX, Maire

Date de la convocation : 29 octobre 2010

Secrétaire de séance : Mme Michèle BEUGNET

PRESENTS : MMES MERVAUX, BEUGNET, PIGEON, MRS DUBREUIL,
DESQUIVRE, BALASTEGUY, PINON, FEULLADE, GALLERAND, KUCAN,
SAIRE.

POUVOIR : M. Michel AUBERGER a donné pouvoir à M. J-Claude DUBREUIL

OBJET :

DEMANDE MISE EN CONCESSION AUTOROUTIERE RCEA

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.
- insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Mervaux